

Sommaire

Mot du Maire

Conseil Municipal du 19 septembre

- RPQS 2017
- Indemnité de conseil allouée au percepteur
- Rapport d'activités de la CAV
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Réfection chemin de Coulevon

Conseil Municipal du 19 novembre

- Décision modificative n°1 budget communal
- Répertoire électoral unique
- Ajustement des tarifs des services applicables en 2019
- Subventions voyages scolaire
- Affouage 2018-2019

Infos diverses

- Recensement de la population 2019
- Hommage aux soldats morts 1914-1918
- Inscription sur les listes électorales
- Recensement militaire
- Travaux de jardinage et bricolage
- Urbanisme : construction, aménagement
- Carte avantages jeunes 2018-2019
- Bilan analyses d'eau

Association « Mon Village »



Mairie : 7 rue de Prételon
70000 VILLEPAROIS

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8 h à 12 h

Mardi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h

Tel : 03 84 75 29 28 ou

07 85 52 93 73

e-mail : mairie.villeparois@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.villeparois.fr>

Permanence des Elus : jeudi de 18h à 19h

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Voici quelques informations pour accompagner les deux Conseils Municipaux des 19 septembre et 19 novembre 2018.

Tout d'abord vous avez pu constater que le Conseil Municipal a décidé et a fait réaliser des travaux de voirie. **Le chemin dit « de Coulevon »** a été refait entièrement par l'entreprise Demoulin avec une subvention de l'Association Foncière du village présidée par Jean Bersot.

Ce chemin permet de relier Coulevon et la réfection sera poursuivie par la commune de Coulevon prochainement pour relier Colombier.

La rue de Fanican



Très dégradée depuis plusieurs années, cette rue sera bientôt terminée. C'est l'entreprise Eurovia qui a procédé à la réfection. Il reste prudent de rouler à 30 km/h dans cette rue.

Concernant **l'eau**, il a été de nouveau constaté des fuites importantes sur le réseau lors du dernier relevé. Il faut penser à vérifier régulièrement sa consommation afin d'éviter une grosse facture !

La fin de l'année approche, les sapins de Noël arrivent.

L'association **Mon Village** organise plusieurs manifestations. Je compte sur votre participation afin de les encourager dans leur investissement pour l'animation du village.

Le Conseil Municipal et la commission d'action sociale se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année à vous et à votre famille.

Et enfin notez dans votre agenda que les vœux du Maire sont fixés au samedi 12 janvier 2019 à 11 h.



Le Maire
Bruno MICHEL

Conseil Municipal du 19 septembre 2018

Délibération n°23 : Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau potable (RPQS) 2017

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Suivant le rapport de l'ARS et des trois analyses au cours de l'année 2017, l'eau a présenté une qualité bactériologique et physico-chimique satisfaisante.

Il convient de vérifier régulièrement les réseaux.

Après présentation du RPQS 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération n°24 : Indemnité de Conseil allouée au percepteur

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, du 1er janvier 2018 jusqu'à la fin du mandat ;
- d'accorder à M. Philippe DURAND l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an au regard de la baisse des dotations de l'État ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Délibération n°25 : Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activités 2017 des services de la Communauté d'Agglomération de Vesoul. Il est à la disposition des administrés à la mairie.

Délibération n°26 : Renouvellement ligne de trésorerie

L'échéance de la ligne de trésorerie arrivant le 31/10/2018, la commune n'ayant pas de trésorerie suffisante, je vous propose de la renouveler à hauteur de 50 000 € pour une durée d'un an.

Caisse d'Épargne
T4M + marge de 0,90 % (T4M = - 0,359 % au 01/09/2018)
Frais de dossier : 0,20%
Commission d'engagement : Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de la Caisse d'Épargne
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Délibération n°27 : Réfection chemin de Coulevon

Suite aux travaux du chemin de Coulevon réalisés par l'entreprise Demoulin, il apparaît nécessaire de réaliser une émulsion bicouche pour un montant de 5 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ce devis supplémentaire
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Conseil municipal du 19 novembre 2018

Délibération n°28 : Décision modificative n°1 budget commune

Suite à la décision de refaire la rue de Fanican, un prêt de 50 000 € sur 15 ans a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne. Afin de l'inclure dans le budget communal, le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 1641 : Emprunts en euros		50 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		50 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°29 : Répertoire électoral unique

Le Maire explique qu'il n'y aura plus de commission de révision des listes électorales à compter du 1er janvier 2019, mais seulement une commission de contrôle. Celle-ci sera chargée de statuer sur les recours, mais aussi de vérifier la régularité des listes. Cette commission sera composée :

- D'un conseiller municipal
- Du délégué du TGI
- Du délégué de la Préfecture

Mme Nathalie BAGUET propose sa candidature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la candidature de Mme BAGUET Nathalie qui sera proposée à la Préfecture

Délibération n°30 : Ajustement des tarifs pour 2019

Le Maire propose de maintenir les tarifs suivants en 2019, identiques à 2018 :

	2018	2019
Concessions de cimetière		
30 ans	50,00 €	50,00 €
50 ans	70,00 €	70,00 €
Location salle communale		
Par jour ou soirée	35,00 €	35,00 €
Affouage		
Prix du stère de bois	6,00€	6,00€
Rappel Taxe d'aménagement votée le 13/11/2014		
Toutes catégories sauf abris de jardin de - 20 m2	2.80%	2.80%
Eau		
0 à 300 m ³	1,40 €	1,40 €
Au-delà de 300 m ³	1,26 €	1,26 €
Concession / semestre	18,20 €	18,20 €

Vote : pour à l'unanimité

Délibération n°31 : Subvention voyages scolaires

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne délégation au Maire pour attribuer une aide financière aux établissements d'enseignement organisant des voyages scolaires ou directement aux familles sur présentation d'un RIB, dans la mesure où des enfants de Villeparois sont concernés. Cette délégation est donnée pour l'année scolaire 2018-2019.
- Fixe le montant de la participation communale à 50 € par élève et par voyage.

Délibération n°32 : Affouage 2018-2019

Conformément au programme de l'assiette des coupes approuvé par le Conseil Municipal le 30 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de partager non façonné aux affouagistes les bois de chauffage des parcelles 3 et 4, et en demande la délivrance.
- approuve le principe d'une coupe d'amélioration dans la parcelle n° 8
- décide des délais d'exploitation des produits vendus suivants :

Parcelles	3, 4, 8
Produits concernés	Grumes vendues sur pied
Début de coupe	Sur permis d'exploiter
Fin d'abattage	31/01/2019
Fin de façonnage	31/03/2019
Fin de Vidange	30/08/2019

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- nomme les 3 garants des bois suivants : André ROYER, Patrice ROCHE, et Gilles VATIN

Conditions d'exploitations particulières :

Le débardage des grumes est strictement interdit par sol non portant et en période de forte pluie.

Remise en état des lieux obligatoire à la fin de la coupe : Limites, fossés, chemins obstrués ou endommagés par l'exploitation. Enlèvement des véhicules, bidons, bouteilles, détritiques divers, bombes de peinture, etc. Il est interdit de brûler.

Un bulletin d'inscription sera distribué dans les boîtes aux lettres pour recenser les affouagistes.

Délibération n°33 : Assiette des coupes 2019

Conformément au programme approuvé par le Conseil Municipal 2007, l'ONF nous propose de réaliser une coupe d'amélioration sur les parcelles n° 9 et 12 R

Après débat et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de reporter à une date ultérieure cette proposition

Infos diverses

Recensement de la population 2019

Une nouvelle campagne de recensement de la population de Villeparois aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Jessica KOLB, notre secrétaire de mairie sera notre agent recenseur. Elle prendra contact avec tous les habitants et leur remettra un questionnaire papier qu'elle devra récupérer ensuite. Vous pourrez aussi répondre par internet.

Réservez-lui un bon accueil !

Inscriptions sur les listes électorales

Il y aura des élections européennes le 26 mai 2019. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Les formulaires sont à la disposition des habitants à la mairie. Vous devrez fournir les copies d'un justificatif de domicile et de votre pièce d'identité



Recensement militaire

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie pour être convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Vous devez vous présenter dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire muni de votre carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Travaux de jardinage et bricolage

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

De 8h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables

Et de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.



Urbanisme : construction, aménagement

Toute construction ou aménagement modifiant l'aspect extérieur de l'habitation principale doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux. (y compris abris de jardin)

Cartes avantages jeunes 2018-2019

Des demandes de cartes jeunes sont arrivées en mairie après la date limite. Ce qui nous a obligés à passer commande en plusieurs fois.

Pour des raisons d'organisation, il sera important de respecter la date limite de commande de cartes jeunes lors de la prochaine campagne 2019-2020 : toute commande arrivée après la date butoir ne sera pas prise en compte. Nous vous remercions de votre compréhension.

Bilan analyses d'eau 2017



Qualité de l'eau

Synthèse 2017

Unité de gestion et d'exploitation

AD. COM. VILLEPAROIS

REÇU LE

23 AOUT 2018

MAIRIE DE VILLEPAROIS

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2017 sur les unités de distribution

VILLEPAROIS

L'eau a présenté une qualité bactériologique satisfaisante.

L'eau a présenté un excès de sous-produits de désinfection.

En 2017, l'eau était consommable.

Le syndicat des eaux du Breuchin doit mener à son terme la procédure de révision des périmètres de protection de ses captages.

Hommage aux soldats morts 1914-1918

Les 24 familles que comptait Villeparois en 1914, à l'aube de la guerre ont, comme tous les Français, été impliquées et impactées dans leur quotidien. Six de leurs enfants sont décédés pendant cette période :

Lucien LAFONTAINE, 27 ans, décédé le 3 août 1914

Stéphane MONNIER, 30 ans, décédé le 17 septembre 1914

Lucien LECOMTE, 28 ans, décédé le 18 septembre 1914

Louis LYAUTEY, 21 ans, décédé le 23 octobre 1917

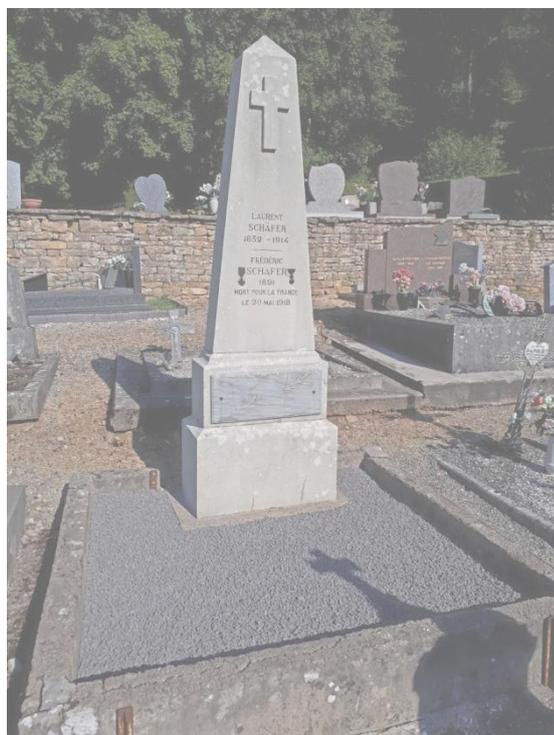
Frédéric SCHÄFER, 27 ans, décédé le 20 mai 1918

Camille LAFONTAINE, 34 ans, décédé le 3 septembre 1918

Nous leur avons rendu hommage le samedi 29 septembre 2018 en présence des autorités concernées et des porte-drapeaux.

« Cette commémoration, c'est le souvenir de l'immense souffrance de nos grands-parents qu'on a envoyés par milliers conquérir des morceaux de colline, des lopins de terre éventrés. Pour pas grand-chose et parfois pour rien, au nom de la gloire, de la liberté, au nom de la France. Mais quel bilan ! Il est plus facile de faire la guerre que de faire la paix. »

Gardons-en la mémoire. La mémoire est un devoir qui doit se transmettre.



Association « Mon Village »

Notez dans vos agendas :

- Vendredi 30 novembre 2018 : concours de cuisine à 20 h à la salle de la mairie
- Samedi 15 décembre 2018 : goûter de Noël à 16 h
- Vendredi 11 janvier 2019 : soirée jeux à 19 h 30

L'association « Mon Village » organisera son assemblée générale début 2019. La date vous sera communiquée ultérieurement.



La Présidente
Nathalie BAGUET